



## **Communauté de Communes du Cézallier**

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél : 04.71.20.49.26

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

### **PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **CONDAT**

#### **SEANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014**

#### **À 10 Heures**

#### **CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE**

Les collectivités et leurs établissements ont obligation d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,

Le Centre de gestion a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

La Communauté de Communes doit renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Une convention sera signée à cet effet avec le Centre de Gestion.

#### **CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR REMPLACEMENT DE CONGE DE MATERNITE**

Emilie GARRIGUET sera en congé de maternité à compter du 19 janvier 2015 jusqu'au 10 mai 2015.

Pour assurer son remplacement, nous allons recruter un agent en CDD sur la même période ou dès que son état de santé nécessitera un arrêt de travail.

Le niveau de formation exigé est licence ou master (histoire de l'art, patrimoine...)

#### **CAE DECHETTERIE**

Denis MAGE, gardien de déchetterie, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 2014.

Laurent PRADEL, domicilié à MONTBOUDIF, travailleur handicapé sans emploi, a été recruté dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi 20 h/semaine pour une durée d'un an financé à 80% pour le remplacer.

#### **POMEL**

Jean Paul POMEL, adjoint technique chargé de la collecte des ordures ménagères sur le secteur de CONDAT, a été hospitalisé pour subir une intervention chirurgicale.

Son absence est prévue pour une durée de 3 mois. Lionel VERDIER, agent remplaçant pendant les périodes d'absence des adjoints techniques sur le secteur de CONDAT, est recruté pendant cette période.

## **RASSEMBLEMENT ANNUEL DES AGENTS COMMUNAUX**

Certains agents communaux ont émis le souhait d'organiser un rassemblement festif annuel à l'échelle de la Communauté de Communes.

Il concernerait les agents employés par les communes, toute filière et statut confondu.

Une liste des agents sera communiquée par chaque commune afin de déterminer avec eux la nature de l'évènement à mettre en place.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

*(disponible : 2639)*

### **UNION SPORTIVE VALLEE DE LA SANTOIRE**

Le club de football de SEGUR avait demandé une subvention pour cette année qui lui a été refusée.

La demande est renouvelée pour financer un jeu de maillots et des filets.

Le montant de la facture s'élève à 625,86 €TTC.

La demande fera l'objet d'une attribution par le conseiller général sur sa dotation.

### **SOLIDARITE MADAGASCAR**

L'association "SOLIDARITE MADAGASCAR AUVERGNE CEZALLIER" sollicite une subvention pour assurer le règlement du transport par container de différents dons expédiés le 19 septembre à MADAGASCAR.

Il est décidé d'attribuer **800€**.

## **RENEGOCIATION EMPRUNTS**

Suite à notre demande du 15 mai 2014, le Crédit Agricole répond à la renégociation de l'emprunt de 220.000 € sur 15 ans du 30/04/2009 à 5,40% destiné à financer les travaux d'aménagement de la Zone d'Activité du Pré Moulin.

Le nouveau taux proposé est de 3,94%, frais de renégociations inclus.

Le gain sur la totalité du remboursement de l'emprunt est de 12226 €.

## **ATELIER DE CONFECTION "LES PETITES MAINS"**

ETUDES ET CHANTIERS de MURAT connaît de grosses difficultés pour pérenniser son atelier de confection "Les Petites Mains" en raison de la baisse des crédits qui financent les emplois d'insertion.

L'association emploie une dizaine de personnes du secteur de MURAT, Saint FLOUR, MASSIAC, PIERREFORT et du CEZALLIER.

Pour maintenir l'activité de l'atelier, ETUDES et CHANTIERS recherche un partenariat avec les communautés de communes du territoire de recrutement des personnes en insertion. La formule pourrait être un mixage entre demande de subvention et vente de produits issus de l'atelier (vêtements de travail, tabliers, sacs, étuis...).

L'aide sollicitée serait de l'ordre de 2500 € par emploi.

Suite à la réunion de juin en présence de Monsieur le Sous Préfet, ETUDES ET CHANTIERS rencontre les communautés de communes concernées pour obtenir leur accord.

Nous avons été les premiers sollicités.

Le conseil émet un avis favorable à l'achat de produits pour le compte de la Communauté de Communes ou à regrouper des achats pour le compte des communes après en avoir eu une présentation.

Le conseil émet un avis défavorable pour le versement d'une subvention.

## **DECISION MODIFICATIVE**

### Fonctionnement

#### Dépenses

c/617	AMO Réseau Chaleur	4721
c/6413	remplaçant agent malade	3200
c/678		- 6321

#### Recettes

6419	remboursement salaire agent malade	1600
------	------------------------------------	------

### Investissement

Locaux techniques Condat	c/204132-000	- 227831
	c/2313-33	+227831

#### Dépenses

Cascade du Saillant	c/2315-33	29 315
Les Veyrines	c/2315-32	- 29 315

## **DELEGUE A CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES**

Le Président représente la Communauté de Communes à Cantal Ingenierie et Territoire.

### **CONSEIL CULTUREL TERRITORIAL**

Afin de générer une véritable dynamique en faveur de l'aménagement culturel de l'Auvergne, le Conseil régional a proposé à l'ensemble des Pays la mise en place d'une structure d'échanges et de concertation sur leur politique culturelle, le « Conseil Culturel Territorial » (CCT). L'enjeu de la création des CCT est de permettre l'émergence de véritables projets culturels à l'échelle des Pays. En contrepartie, la Région est susceptible d'attribuer, à des associations ou à des collectivités, des subventions dédiées à la mise en œuvre d'actions culturelles.

Pour la Région Auvergne, un Projet Culturel de Pays doit viser à :

- mettre en avant les objectifs partagés par les Communautés de Communes ;
- livrer des axes stratégiques à mettre en place à l'échelle du Pays, qui ont vocation à se décliner de façon opérationnelle au travers d'actions menées, notamment par les Communautés de Communes et/ou les Communes.

Pour information, alors que le montant de l'enveloppe régionale dédiée à la mise en œuvre d'actions culturelles par des associations ou par des collectivités du Pays de Saint Flour Haute Auvergne était de 42 000 €, la Région a attribué à des associations ou à des collectivités de notre territoire (évènementiel : les Palhas, les Hautes Terres; opérationnel : projet de diffusion Onavio Théâtre à Marcenat) :

- 20 200 € en 2012
- 5 700 € en 2013
- 35 000 € en 2014

L'ambition du Projet Culturel de Pays est de livrer une vision prospective des enjeux, et des besoins du territoire et du projet de développement des acteurs locaux dans le domaine culturel.

A ce stade, l'orientation générale du Projet Culturel du Pays (ou politique culturelle du Pays) de Saint Flour Haute Auvergne, en cours d'élaboration, serait de faire de la Culture, un outil de

Saint Flour Haute Auvergne, en cours d'élaboration, serait de faire de la Culture, un outil de développement local, au service de l'attractivité du territoire.

L'objectif principal de la politique culturelle du Pays serait de rendre le territoire plus attractif pour attirer de nouvelles populations, tout en offrant à la population locale un panel de services culturels, notamment en matière d'enseignements artistiques et de création/diffusion culturelle.

Suite à l'AG de l'association du Pays de Saint Flour Haute Auvergne, le 4 juillet 2014, la Communauté de Communes doit prendre une délibération portant sur :

- la désignation d'un(e) délégué(e), au sein du « Conseil Culturel Territorial » du Pays de Saint Flour Haute Auvergne ( jusqu'à présent le Président)

Ce délégué de la Communauté de Communes participera à :

- l'élaboration du Projet Culturel du Pays
- la sélection des opérations présentées à la Région (le CCT donne un avis, mais la décision appartient à la Région), pour un financement au titre du Projet Culturel du Pays (à priori 42 000 €, seraient potentiellement à répartir en 2015).

Le Président représentera la Communauté de Communes.

### **AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELE TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Nous devons signer un avenant à notre convention avec l'Etat pour abandonner l'utilisation du niveau 4 de la nomenclature "ACTES".

### **TRANSPORT A LA DEMANDE**

Une consultation a été réalisée pour attribuer pour trois ans l'exécution du service de transport de personnes à la demande dont les contrats s'achevaient le 30 septembre.

<b>Zones de prise en charge</b>	<b>Destination</b>	<b>Jours de desserte</b>	<b>Candidats à l'exploitation</b>	<b>Attribution</b>
<b>1 - LANDEYRAT</b>	<b>MARCENAT</b>	<b>Mardi après midi Jeudi matin</b>	<b>LANTUEJOL (hors délai)</b>	<b>LANTUEJOL</b>
<b>2 – SEGUR SAINT SATURNIN</b>	<b>ALLANCHE</b>	<b>Mardi matin Jeudi après midi Samedi matin Jours de foire le matin</b>	<b>COUDERC</b>	<b>COUDERC</b>

<b>3 – MONTGRELEIX</b> Villages de MARCENAT	<b>MARCENAT</b>	<b>Mardi après midi</b> <b>Jeudi matin</b>	<b>DELORME</b>	<b>DELORME</b>
<b>4 – Saint BONNET</b>	<b>MARCENAT</b>	<b>Mardi après midi</b> <b>Jeudi matin</b>	<b>LANTUEJOL ( hors délai)</b>	<b>LANTUEJOL</b>
<b>5 – MONTBOUDIF CHANTERELLE</b> Villages de CONDAT	<b>CONDAT</b>	<b>Mardi matin</b> <b>Mercredi matin</b> <b>Samedi matin</b>	<b>ALLIANCE AMBULANCES HAUT CANTAL</b>	<b>ALLIANCE AMBULANCES HAUT CANTAL</b>
<b>6 – MONTGRELEIX MARCENAT</b>	<b>CONDAT</b>	<b>Mardi matin</b> <b>Mercredi matin</b> <b>Samedi matin</b>	<b>DELORME</b>  <b>LANTUEJOL (hors délai)</b>	<b>DELORME</b>
<b>7 – LUGARDE Saint BONNET</b>	<b>CONDAT</b>	<b>Mardi matin</b> <b>Mercredi matin</b> <b>Samedi matin</b>	<b>Pas de candidat</b>	<b>Pas d'attribution</b>
<b>8 – Ste ANASTASIE, JOURSAC, VERNOLS, CHALINARGUES</b>	<b>ALLANCHE</b>	<b>Mardi matin,</b> <b>Jeudi après midi</b> <b>Samedi matin</b> <b>Jours de foire le matin</b>	<b>ALLIANCE AMBULANCES HAUT CANTAL</b>	<b>ALLIANCE AMBULANCES HAUT CANTAL</b>
<b>9 – LANDEYRAT, PRADIERS,VEZE, PEYRUSSE, ALLANCHE, CHARMENSAC</b>	<b>ALLANCHE</b>	<b>Mardi matin,</b> <b>Jeudi après midi</b> <b>Samedi matin</b> <b>Jours de foire le matin</b>	<b>ALLIANCE AMBULANCES HAUT CANTAL</b>	<b>ALLIANCE AMBULANCES HAUT CANTAL</b>

## **PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Depuis l'intervention de la fédération ADMR en conseil communautaire, la situation de l'ADMR du Cézallier n'a pas évolué.

Le bureau est toujours démissionnaire et la réunion extraordinaire du conseil d'administration n'a pas permis de trouver de nouveaux bénévoles souhaitant s'impliquer.

La situation financière de l'ADMR est saine depuis que la Communauté de Communes verse une subvention (11.712€ en 2013, 6.661€ en 2014), le nombre de clients est en augmentation après avoir connu une baisse, l'association bénéficie pour son employé d'un contrat CAE jusqu'au 30 septembre 2015.

Le véhicule devrait être renouvelé en 2015 (coût 2007 : 28.836 subventionné par le Département, la Région, les caisses de retraite).

La fédération propose une fusion avec l'ADMR GENTIANE ou bien la mise en régie du service par la Communauté de Communes. Dans les deux cas, l'actif de l'association (39.000 € en caisse et le véhicule) serait reversé à l'ADMR GENTIANE ou à la Fédération ADMR du CANTAL, le salarié serait repris par la nouvelle structure gestionnaire.

De nouvelles personnes ont été mobilisées et, si la Communauté de Communes désigne de nouveaux membres pour siéger au conseil d'administration, la pérennité de l'association devrait être assurée.

La Communauté de Communes s'est engagée à assurer le secrétariat de l'association.

L'ADMR du Cézallier doit communiquer le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau à la fédération avant le 28 novembre.

Sont désignés pour siéger au conseil d'administration : Eric VIALA (ALLANCHE), Brigitte ALLARY ( SAINTE ANASTASIE) , Anne BRIANT, Yvette BOUGRAT (CONDAT) , Guy COUTELEAU (CHARMENSAC) , Pierrette RIGAL (MONTGRELEIX) , Josiane ANDRE ( PEYRUSSE) , Marie José BRESSON (VEZE) , Laura BARRES (SAINT BONNET) , Michelle BOUTOUTE (SAINT SATURNIN) et M.BOYER (LE POINTOU DE MARCENAT).

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

La Communauté de Communes est compétente pour le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif.

La Communauté de Communes en confiera la gestion au Syndicat des CRAMADES qui assurera la collecte et le traitement des boues dans le cadre de son projet de compostage (CR du 20 février 2014).

Le Syndicat propose le choix de financer le service par le produit de la redevance assainissement ou bien par le budget général.

La Communauté de Communes ou les communes percevraient une redevance assainissement qui figurerait sur la facture d'eau des usagers raccordés au réseau collectif. Le produit serait in fine au profit du Syndicat.

Pour les Communautés de Communes qui ne comptent pas de communes de plus de 3000 habitants, les frais de gestion facturés par le Syndicat peuvent être financés par le budget général comme nous l'avons envisagé sur la base prévisionnelle d'un coût supplémentaire de 2,40 €/hab.

Le conseil communautaire décide de financer le service par le budget général ( 19 voix pour, 2 voix contre).

## **CONSULTATION REGLEMENTAIRE POUR AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DU CANTAL**

Le Conseil Général nous a adressé pour avis le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Cantal ainsi que le rapport d'évaluation départemental.

Le projet de plan rappelle l'historique et la méthode d'élaboration du plan. Il fixe le périmètre du plan qui est le territoire du département diminué des communes de Sumène Artense, de Lanobre et Beaulieu et augmenté de communes de Haute Loire.

Il fait l'état des lieux de la prévention, de la production et de la gestion des déchets non dangereux. Il propose un programme de prévention et une planification de la gestion des déchets non dangereux.

Les mesures proposées dans le cadre du plan sont les suivantes :

- pour la gestion des emballages ménagers et des papiers : le renforcement de la communication/sensibilisation, la généralisation de la redevance spéciale, la mise en oeuvre d'une tarification incitative, l'amélioration des modes de collecte et du tri
- pour la gestion des déchets de produits textiles d'habillement, de chaussure ou de linge de maison : installation de points d'apport supplémentaires
- pour la gestion des déchets de pneumatiques : collecte des pneus en déchetterie en plus des points de collecte relevant de la filière professionnelle
- pour la gestion des déchets d'ameublement : mise en place d'une benne pour les déchets de meubles dans les déchetteries
- pour la gestion des déchets de médicaments non utilisés : le plan préconise une amélioration du taux de captage des médicaments non utilisés par une meilleure communication auprès des utilisateurs, notamment au niveau des pharmacies.

Il est accompagné du Plan de Prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Le rapport d'évaluation environnementale présente le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Il produit une analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution si le plan n'était pas appliqué.

Plusieurs scénarios ont été envisagés pour le plan. Le rapport environnemental justifie le scénario, retenu : pour le secteur des CRAMADES : maintien du Centre d'Enfouissement Technique de Saint Flour, pour les secteurs du SMOCE et du SIETOM : création d'un CET près de Naucelles.

Le rapport présente également les effets probables de la mise en oeuvre du Plan avec les mesures d'évitement, réductrices ou compensatoires retenues. Il propose un suivi environnemental.

La Communauté de Communes est règlementairement consultée en tant que groupement de communes compétent en matière de collecte des déchets dans la zone du plan.

Le conseil communautaire adopte le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Cantal ainsi que le rapport d'évaluation départemental.

Ces documents ont été transmis aux communes sous version informatique.

### **ADHESION A ECO MOBILIER**

Eco mobilier nous propose une adhésion afin de recycler le mobilier et la literie déposés dans notre déchetterie de CONDAT.

Cette démarche s'accompagne d'un soutien qui varie de 20€ la tonne à 100€ la tonne suivant le mode de collecte, sachant que la production annuelle est estimée à 24 tonnes pour la déchetterie de CONDAT.

Eco mobilier se propose de mettre en place la collecte sur l'ensemble du Département de manière

progressive en commençant par les sites où le gisement est le plus important et où les conditions d'accueil des bennes adaptées sont les plus faciles, tout cela dans un délai de trois ans.

La Déchetterie de CONDAT n'est pas prioritaire mais le Syndicat des CRAMADES propose de mutualiser la démarche sur son territoire. Les bennes seraient installées de manière progressive sur le territoire du Syndicat en tenant compte des impératifs d'Eco mobilier, le soutien serait entièrement perçu par le Syndicat qui le répercuterait à tous ses adhérents au prorata du nombre d'habitants.

Le conseil autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Eco mobilier qui permettra de lancer la démarche et de percevoir une participation forfaitaire dès la signature. La mise en place de la démarche est confiée au Syndicat des Cramades.

### **RÉSEAU CHALEUR CONDAT – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - CHOIX DU PRESTATAIRE**

Une consultation a été lancée pour retenir un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur sur Condat.

6 offres ont été reçues.

La proposition retenue est celle de SOMIVAL pour un montant de 21 190 € HT – 25 428 € TTC.

### **AUBERGE DU CHAMAROUX A MONTGRELEIX – MAITRISE D'OEUVRE**

Une consultation a été réalisée pour retenir un maître d'œuvre sur la construction d'une auberge à Montgreleix.

8 offres ont été reçues.

La proposition retenue est celle de Philippe MAGENTIES, 15 100 PAGROS pour un taux d'honoraires de 9.20 % (soit pour un montant prévisionnel de travaux de 390 000 € HT : 35 880 € HT)

### **TOUR DU CEZALLIER – CHOIX DES PRESTATAIRES**

Afin de réaliser la réhabilitation du Tour du Cézallier, une consultation a été réalisée en 4 lots pour des marchés en bon de commande.

Pour mémoire le prévisionnel des travaux à l'issue de la phase expertise menée par Christian TIJOU était de 45 015 € HT.

Les attributions ont été les suivantes :

Lot 1 Travaux sur chemin	3 offres reçues	Laurent Rigal, 15190 CONDAT	Montant minimal : Montant maximal :	8 000 € 25 000 €
Lot 2 Fourniture de dispositifs de franchissement	1 offre reçue avec des montants très élevés donc relance de la consultation : 3 offres reçues	Mic Signaloc, 63 803 COURNON	Montant minimal : Montant maximal :	4 000 € 15 000 €
Lot 3 Fourniture de signalisation	3 offres reçues	Pic Bois, 01 300 BREGNIER- Cordon	Montant minimal : Montant maximal :	1 000 € 3 900 €
Lot 4 Pose de dispositifs de franchissement et de signalisation	3 offres reçues	Laurent Rigal, 15190 CONDAT	Montant minimal : Montant maximal :	6 000 € 23 000 €

Pour ce qui est du balisage, une convention a été signée avec Balirando pour enlever le balisage sur les tronçons déviés et baliser les nouveaux tronçons.

Montant : 10 € x (51.5 km) = 515 €



## **LOCAUX TECHNIQUES CONDAT – CONVENTION D'INVESTISSEMENT AVEC LE DEPARTEMENT**

Les travaux de construction du Centre Routier Départemental avancent dans les délais impartis. L'enveloppe financière devrait être respectée à hauteur de 980.000 €TDC.

Pour mémoire, la part de la Communauté de Communes pour la réalisation de cette opération dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement s'élève à 228.000€TTC.

Un premier acompte de 100.000 € sera versé en 2014, le solde en fonction du décompte définitif en 2015.

Une convention sera signée avec le Département à cet effet.

## **CENTRE EQUESTRE**

Suite à la rupture conventionnelle de contrat avec Sébastien ROUCHY à partir du 25 août 2014, il a été établi de manière transitoire avec l'association Cheval Mon Ami, sur la période allant du 26 août 2014 au 30 juin 2015 un contrat de prêt à usage avec une mise à disposition à titre entièrement gracieux.

A compter de cette échéance, la gestion du centre équestre sera attribuée à un prestataire par Délégation de Service Public.

Le conseil doit valider le règlement de consultation, le cahier des charges, le contrat de DSP, l'avis d'appel à candidatures. Ces pièces vous ont été transmises avec le calendrier de la procédure.

La commission d'examen des offres est élue :

Le Président est membre d'office;

5 titulaires : MM. MAGE (Condat), CROUZY, BONHOMME, PALLUT Maurice, Mme PONCHET PASSEMARD.

5 suppléants : MM. MAGE (Montgreleix), PALLUT Christophe, MARTIN, Mmes BRIAND, CHARBONNIER.

## **ADHESION LEADER**

### ***PRESENTATION PAR MARC CONSTANT, ANIMATEUR LEADER AU PAYS DE ST FLOUR***

Pour la deuxième fois, le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne porte sa candidature au programme LEADER. Déclinaison territoriale de la politique de l'Union Européenne en faveur des espaces ruraux, LEADER a soutenu sur la précédente programmation (2007-2013) 139 projets pour un investissement total de 6 millions d'euros à l'échelle du territoire du GAL.

Le projet de programme LEADER 2014-2020 du Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne s'appuie sur l'évaluation finale du précédent programme et le diagnostic territorial mené au cours des derniers mois. Après avoir pris connaissance des atouts et des faiblesses du territoire, des opportunités et des menaces, une stratégie locale de développement a été définie en concertation avec les acteurs locaux.

Pour être valide, cette stratégie, doit d'une part répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne dans sa stratégie Europe 2020 ; et d'autre part s'articuler avec les différents programmes européens intervenant sur la région Auvergne.

Le travail de construction des axes stratégiques et des axes opérationnels, basé sur les enjeux prioritaires a abouti à la construction d'une stratégie locale de développement à moyen et long terme structurée autour de deux grands axes déclinables en six axes opérationnels :

#### **Axe 1. Accompagner les projets collectifs de développement local**

↳ Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de développement

↳ Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire pour la réalisation de projet collectif

## **Axe 2. Favoriser un développement durable et inclusif fondé sur nos spécificités locales et les activités de proximité**

- ↳ Favoriser le développement culturel, patrimonial et artistique du territoire pour l'appropriation des richesses locales par les populations
- ↳ Promouvoir les spécificités du territoire
- ↳ Maintenir et développer les activités économiques de proximité
- ↳ Maintenir et développer les services aux populations

Le conseil communautaire décide d'intégrer le périmètre du GAL et de soutenir la candidature portée par le Pays de Saint FLOUR.

### **CENTRE ACCUEIL JEUNES CONDAT**

Une étude de faisabilité a été réalisée par SOMIVAL afin de répondre à la question de l'accueil de groupes de jeunes (classes vertes, colonies) régulièrement évoqué autour de CONDAT.

Elle propose le projet suivant :

#### **Un site : La Borie de Pourtou**

Après l'examen de plusieurs bâtiments, c'est le site de **La Borie de Pourtou qui a été retenu** car le site surplombe Condat et est composé de gîtes existants pouvant être rénovés avec un coût réduit.

Il réserve la possibilité d'envisager différentes configurations dans la capacité d'accueil et des parties communes peuvent être créées grâce à l'acquisition de la propriété mitoyenne.

#### **Plusieurs cibles de clientèle**

L'étude a écarté le centre d'accueil de jeunes car le contexte est difficile( séjours de + en + courts, offres locales existantes mais relative difficulté, coûts d'investissement et fonctionnement lourds ) pour passer à un **Gîte d'étape et de séjour de grande capacité (50 / 60 lits).**

#### **Les besoins : hébergement confort et prestations**

Les besoins et attentes identifiés sont :

- Des prestations variées (de la gestion libre à la pension complète)
- Du confort voisin des standards hôteliers (sanitaires dans chaque chambre, max 4 à 6 lits par chambre, etc.)
- Cuisine indispensable : petit déjeuner, traiteur, gestion libre
- 2 salles pour activités / restauration
- Accueil / bureau
- Locaux techniques (chaufferie, rangement)
- Logement de gardien
- Espaces extérieurs adaptés (terrasse avec vue, barbecue, etc.)
- Parking

#### **Projet - Esquisse**

Rez-de-chaussée : bureau accueil / salle d'activité / Salle de restauration / Cuisine

Local technique et réserves

Logement de fonction

Niveau 1 (plain-pied) garage vélos

Gîte handicapés 8 lits

5 gîtes 7 lits

4 chambres 4 lits avec salle d'eau

**Total : 59 lits / coût prévisionnel HT (avec honoraires) 901 875 €**

#### **Plan d'affaires prévisionnel**

Ouverture sur 8 mois.

Taux d'occupation 35 à 40 % => 5 000 à 5 600 nuitées par an

Tarifs : nuitée avec petit déjeuner => enfant 18 € / adultes 28 € / repas 12 € / location salle 250 €.

Personnel : 1 temps plein + cuisinier, ménage et service à temps partiel

**Bilan : bénéfice avant loyer Année 1 = 20 000 €**

Avec un taux de subvention de 50% sur l'investissement et un prêt sur 15 ans à 3.5%, l'annuité serait de 40 000 €

Avec un taux de subvention de 30 %, elle passerait à 56 000 €.

Ce projet serait réalisé par la commune de CONDAT avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes.

### **CASCADE DU SAILLANT**

La cascade du Saillant est un site naturel fréquenté.

Plusieurs itinéraires de randonnée (petite randonnée au départ du Saillant, de la piste équestre Cézallier Limon et du Tour du Cézallier) passent sur la piste à l'aplomb de la cascade.

Un projet d'aménagement est proposé sur ce site pour d'une part sécuriser l'approche en amont et d'autre part permettre d'approcher la cascade depuis le bas.

**Les travaux sont évalués à 29 928.80 € HT – 34 814.56 € TTC répartis comme suit :**

Bureau des Accompagnateurs du Puy Mary	5 500. € Net de Taxes
5 jours + matériaux (aménagement de la descente vers le bas de la cascade)	
Vernet automatisme : Fabrication et pose d'un garde corps métallique(sécurisation haut de la cascade)	24 428.80 € HT
	soit 29 314.56 €.....TTC

La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet au titre des aménagements pour valorisation de sites naturels remarquables et signera les conventions nécessaires avec les propriétaires concernés.

Une subvention dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 55% du montant HT, soit 16.460 € est disponible à la condition expresse de terminer les travaux avant le 31 décembre.

### **PROJET DE FUSION D'INTERCOMMUNALITÉS**

Au cours de l'entrevue informelle du 8 juillet, Monsieur le Préfet a présenté le calendrier de mise en place de la réforme des Intercommunalités à venir.

Monsieur le Préfet présentera un projet qui sera soumis à discussions avec les intéressés puis mis à l'approbation des conseils municipaux et de la CDCI avant le 31 décembre 2015.

Puis, dans un délai de six mois, Monsieur le Préfet devrait prendre les arrêtés fixant le périmètre des nouvelles intercommunalités.

## **FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CONDAT**

Le conseil décide de manifester son opposition à la fermeture de la Trésorerie de CONDAT.

## **INDEMNITÉ DE FONCTION DU RECEVEUR**

Nous avons changé de receveur en cours d'année.

L'indemnité est accordée ainsi : Bernard JOOS pour 50%, les autres 50% revenant toujours à Isabelle SAHORES.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat),MMES. BOUGRAT, BRIANT et MM. MAGE et PALLUT Christophe (Condat), MM. FROSIO (Saint Saturnin), CROUZY (Lugarde), LEOTY et FURNAL ( Allanche), MAGE (Montgreleix), TRONCHE (Peyrusse), CHABRIER (Séguir), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze), MM. BONHOMME (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat),PALLUT Maurice (Chanterelle), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), VIDALENC (Pradiers).

Étaient excusés : Mme VEYROND (Allanche) et M. GENEIX (Vernols),